



Diagnostiques / Location

Par Macistador

Bonjour,

je possède un studio sur Paris qui est en gestion locative dans une agence immobilière.

Il y a 6 mois, il y a eu un changement de locataire, j'ai dû procéder à la réalisation de diagnostics pour la remise en location du Studio. Que l'Agence a fait faire par un de ses prestataire.

Aujourd'hui le locataire donne congé. Je dois changer de locataire. L'Agence veut à nouveau me facturer la réalisation de diagnostics.

Ceux effectués il y a 6 mois ne sont-ils plus valables ?

Merci pour vos retours.

Bien à vous,
M.

Par AGeorges

Bonsoir Macistador,

Il n'y a que deux diagnostics qui ne sont valables que 6 mois : ERP et Termites. Les autres vont de 1 an à 10 ans ...

Ceux qui font les diagnostics sont sans doute de bons copains de l'agence .

Par Macistador

J'ai envoyé ce matin un mail à l'Agence pour leur signaler que les diagnostics datant de septembre 2021 devaient être valables encore.

Ils m'ont répondu, effectivement. Merci de nous retourner l'autorisation de remise en location en supprimant les diagnostics.

Franchement, ces Agences !

Merci pour votre retour, cela m'a conforté

Par yapasdequoi

Bonjour,
Plus d'infos ici :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33463>]
[url]

Ceci pour éviter la réclamation de références juridiques ...